

Les entreprises wallonnes se préoccupent-elles de l'environnement ?

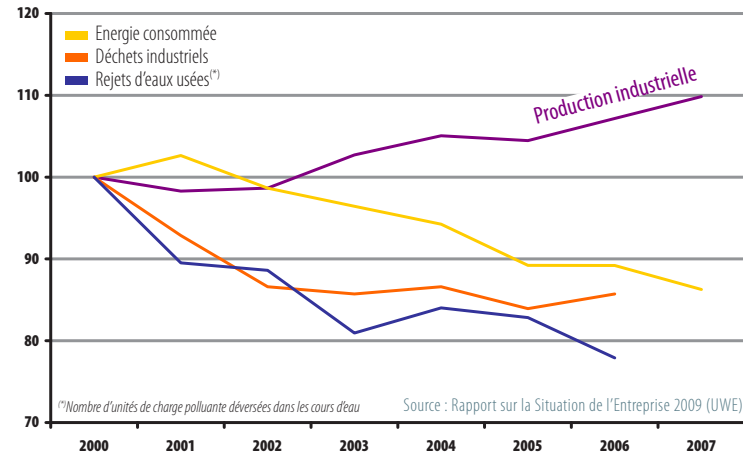
Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à **adopter la Green attitude**. Elles consentent des efforts, souvent considérables, pour la préservation de l'environnement ou pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie indispensable à leur activité. Ainsi, on assiste depuis quelques années à un **découplage entre la production industrielle et l'utilisation des ressources naturelles**. Cela se vérifie en particulier dans les domaines suivants :

- **Energie** : l'industrie wallonne connaît un découplage de ses besoins en énergie par rapport à son activité, principalement grâce aux accords de branche. En 2007, ces accords ont permis d'éviter l'émission de 1,64 million de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de l'émission de CO₂ de 1.000 ménages.
- **Déchets** : un découplage certain de la production et de la quantité totale de déchets industriels est observé depuis 2000. A noter : 88% des déchets industriels sont valorisés (recyclage, réutilisation, etc.)
- **Rejets d'eaux usées** : entre 1994 et 2005, on constate une diminution des charges polluantes déversées dans les cours d'eau, de 37% à 91%, selon le type de composé déversé.

Découplage entre la production et l'utilisation des ressources naturelles.

Utilisation des ressources naturelles par les entreprises

Indice 2000 = 100



(*) Nombre d'unités de charge polluante déversées dans les cours d'eau

Source : Rapport sur la Situation de l'Entreprise 2009 (UWE)

- ⚙️ **NOTE** : Les accords de branche s'inscrivent dans les engagements relatifs au protocole de Kyoto. Via ces accords, les secteurs industriels s'engagent chacun volontairement dans un objectif d'amélioration de leur efficacité énergétique et de leur efficacité en matière d'émission de gaz à effet de serre (CO₂). Les accords portent aujourd'hui sur 154 entreprises et 199 sites industriels. Ils couvrent 90% de la consommation énergétique de l'industrie wallonne.